

LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au lieu habituel des assemblées, le 1^{er} décembre 2014. L'assemblée débute à 20h04 .

Sont présents, le maire Monsieur Denis Ferland, les conseillers suivants : Mesdames Chantal Montminy, Nicole Gingras, Lucie Masse, Messieurs Éric Hammal, Guy Massicotte, Gilles Viens.

L'assemblée est présidée par le Maire Denis Ferland. Le directeur général, Roland Gascon, agit comme secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la session devant 4 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2014-232**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le point ;

14.1 Reconduction du rôle d'évaluation

14.2 Don pour la fête des enfants

Que le point Divers reste ouvert;

ORDRE DU JOUR

De l'assemblée du 1^{er} décembre 2014

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Assemblée régulière du 3 novembre 2014

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Adoption du calendrier des assemblées

7.2 Boîtes postales

7.3 Reçu pour fin d'impôt

7.4 Renouvellement de l'entente SPA (Société protectrice des animaux)

7.5 Démission de la Directrice générale adjointe

7.6 Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

7.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Déneigement des bornes sèches

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Protocole d'entente – Insalubrité morbide

10. URBANISME

10.1

- 11 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Fin du mandat d'Aquatech

- 12 **LOISIR ET CULTURE**
 - 12.1 Aménagement paysager 2015
 - 12.2 Entretien de la patinoire 2014-2015
 - 12.3 Achat de stores pour le centre communautaire
 - 12.4 Acceptation définitive des travaux de restauration du Centre communautaire
 - 12.5 Fête des bénévoles
 - 12.6 Fêtes des enfants

- 13 **FINANCE**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 Dépôt de l'État comparatif des 9 premiers mois de l'année
 - 13.4 Refinancement du Règlement d'emprunt 2005-01

- 14 **DIVERS**

- 15 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 15.1 Période de questions sur les sujets traités lors de l'assemblée

- 16 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité

3. RAPPORT DU MAIRE

Le maire informe les membres du conseil qu'il a participé à plusieurs rencontres afin de préparer les différents budgets des organismes dont la municipalité est membre.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 3 novembre 2014

**Résolution
2014-233**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens

Et résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 3 novembre 2014 soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des explications concernant une correspondance qu'il aurait reçue à l'effet que la municipalité recevrait une ristourne plus importante de Recyc-Québec à la suite de la participation des citoyens au programme de recyclage.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Adoption du calendrier des assemblées

Résolution
2014-234

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras

Et résolu

D'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, les séances débuteront à 20h et se tiendront le :

- | | | |
|--------------|--------------|------------------------|
| ● 12 janvier | ● 2 février | ● 2 mars |
| ● 7 avril | ● 4 mai | ● 1 ^{er} juin |
| ● 6 juillet | ● 3 août | ● 8 septembre |
| ● 5 octobre | ● 2 novembre | ● 7 décembre |

De publier un avis public du contenu du présent calendrier.

Adopté à l'unanimité

7.2 Boîtes postales

Résolution
2014-235

Considérant que Poste Canada désire déplacer les boîtes postales situées au village de Hatley à un endroit plus sécuritaire;

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte

Et résolu

D'autoriser Poste Canada à installer, de façon temporaire, les boîtes postales au Centre communautaire sur les terrains de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

7.3 Reçu pour fin d'impôt

Résolution
2014-236

Considérant que la Municipalité peut émettre des reçus pour fins d'impôt pour des dons en argent ou en nature;

Considérant que Madame Kate Reed a fait un don de luminaire d'une valeur de 812.29\$ dont la municipalité a reçu copie ;

Considérant que l'émission des reçus officiels pour fins d'impôt doit être contrôlée;

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy

D'autoriser le directeur général à émettre, pour et au nom de la Municipalité, le reçu numéro 1 pour fins d'impôt à Madame Kate Reed pour le don de luminaire, pour un montant de 812.29\$.

Adopté à l'unanimité

7.4 Renouvellement de l'entente avec la SPA (Société protectrice des animaux)

Résolution

2014-237 **Considérant** que la municipalité a signé en 2012, une entente de service avec la SPA (Société protectrice des animaux) afin qu'elle agisse comme service de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prendra fin le 31 décembre 2014 ;

Considérant que la SPA (Société protectrice des animaux) offre de renouveler ladite entente pour une période d'un an;

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal

Et résolu

D'accepter le renouvellement de l'entente;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité. L'entente est versée aux archives de la municipalité sous le code 115_000 Entente SPA\Entente SPA 2015.

Adopté à l'unanimité

7.5 Démission de la directrice générale adjointe

Le directeur général informe les membres du conseil que la directrice générale adjointe a remis sa démission. Cette démission prendra effet le 18 décembre 2014.

7.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

**Résolution
2014-238**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens

Et résolu

De fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du vendredi 19 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

7.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Denis Ferland, des conseillères Chantal Montminy, Nicole Gingras, Lucie Masse des conseillers Éric Hammal et Gilles Viens.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Déneigement des bornes sèches

**Résolution
2014-239**

Considérant que la compagnie 9067-7295 Québec inc. a déposé une offre de services pour le déneigement des deux bornes sèches;

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy

Et résolu

De confier le mandat de déneigement et sablage des bornes sèches à la compagnie 9067-7295 Québec inc. pour un montant de 500\$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1

Adoption d'un protocole de collaboration entre le Centre de Santé et de services sociaux de Memphrémagog et les municipalités de la MRC de Memphrémagog

Résolution 2014-240

Considérant que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Memphrémagog propose à la municipalité un «Protocole de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide»;

Considérant que ce protocole requiert la collaboration entre le CSSSS de Memphrémagog et les municipalités de la MRC Memphrémagog;

Considérant que les objectifs du protocole sont les suivants :

- Améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide ;
- Offrir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide l'accès à des services d'aide ;
- Préciser le rôle et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes concernés ;

Considérant que les municipalités signataires devront être les premiers intervenants auprès de la personne concernée et appliquer la réglementation municipale en lien avec la situation ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras

Et résolu

Que la municipalité de Hatley accepte de collaborer au protocole ;

Que la présente résolution, faisant foi de cette collaboration, soit intégrée en annexe au document officiel du dit protocole.

Adopté à l'unanimité

10 URBANISME

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Fin du contrat d'Aquatech

Résolution 2014-241

Considérant que la municipalité a confié le mandat de gestion et d'opération de l'usine de traitement de l'eau potable pour le secteur du village de Hatley à la compagnie Aquatech;

Considérant que la municipalité renouvelle le contrat chaque mois;

Considérant que la municipalité a formé son employé pour la gestion et l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal

Et résolu

De mettre fin au contrat avec la compagnie Aquatech pour la gestion et l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable au village de Hatley pour le 5 janvier 2015;

De demander à la compagnie Aquatech de remettre à la municipalité tous les documents ayant servi à la gestion et l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable au village de Hatley;

D'envoyer une lettre de remerciement pour les services rendus et d'informer la compagnie que la municipalité souhaite négocier une entente pour des services ponctuels.

Adopté à l'unanimité

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Aménagement paysager 2015

**Résolution
2014-242**

Considérant que la municipalité a demandé une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2015;

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens

Et résolu

D'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 3343\$ plus les taxes applicables, pour l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2015 telle que déposée le 20 octobre 2014;

D'autoriser madame Fréchette à effectuer le travail.

Adopté à l'unanimité

12.2 Entretien de la patinoire 2014-2015

**Résolution
2014-243**

Considérant que la municipalité a demandé une soumission pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2014-2015;

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy

Et résolu

D'accepter la soumission de Marc Mailloux au montant de 15\$ de l'heure plus les frais de fonctionnement de la souffleuse, pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2014-2015 telle que déposée le 13 novembre 2014;

D'autoriser monsieur Marc Mailloux à effectuer le travail.

Adopté à l'unanimité

12.3 Achat de store pour le Centre communautaire

**Résolution
2014-244**

Considérant que la municipalité a commandé des stores pour le Centre communautaire et que la compagnie demande le paiement de la facture;

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse

Et résolu

D'autoriser le directeur général à émettre un chèque au montant de 2 476.52\$ pour le paiement des stores au Centre communautaire;

D'autoriser le directeur général à émettre un chèque au montant de 425.40\$ pour la pose des stores au Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité

12.4 Acceptation définitive des travaux de restauration du Centre communautaire

**Résolution
2014-245**

Considérant que tous les travaux de restauration du Centre communautaire sont complétés et que l'architecte émettra sous peu un certificat à l'effet que les travaux

ont été réalisés en conformité avec les plans et devis ainsi que les directives de changement;

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte

Et résolu

D'accepter définitivement les travaux de restauration du Centre communautaire lorsque l'architecte aura émis son certificat ;

D'autoriser la libération d'une partie de la retenue représentant 4% des coûts des travaux après la réception du certificat de l'architecte;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite acceptation.

Adopté à l'unanimité

12.5 Fêtes des bénévoles

**Résolution
2014-246**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse

Et résolu

D'autoriser des dépenses au montant de 2 000\$ pour l'organisation de la fête;

D'autoriser le directeur général à payer les fournisseurs sur présentation de leur facture.

Adopté à l'unanimité

12.6 Fêtes des enfants

**Résolution
2014-247**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy

Et résolu

D'autoriser des dépenses au montant de 1 250\$ pour l'organisation de la fête;

D'autoriser le directeur général à payer les fournisseurs sur présentation de leur facture.

Adopté à l'unanimité

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 4 938.24 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

**Résolution
2014-248**

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le mois de novembre 2014 et une liste des chèques à émettre;

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte

Et résolu

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de novembre 2014 du chèque 201440304 au chèque 201440333 pour un montant de 15 962.11 \$;

De ratifier le paiement des dépenses déjà payées du chèque numéro 201400595 au chèque numéro 201400612 pour un montant de 17 451.00 \$ et du chèque 201400613 au chèque 201400615 pour un montant de 7 133.45 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer du chèque numéro 201400616 au chèque 2014006664 pour un montant de 113 610.23 \$.

Adopté à l'unanimité

13.3 Dépôt de l'État comparatif des 9 premiers mois de l'année

Le directeur général dépose un État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période se terminant le 30 septembre 2014.

13.4 Refinancement du Règlement d'emprunt 2005-01

Autorisation de signer les billets du Règlement d'emprunt 2005-001

**Résolution
2014-249**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-01, la Municipalité de Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 26 512 \$ soit le solde résiduaire dudit règlement;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 26 512 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-01 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 10 décembre 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

10 décembre 2015	2 300 \$
10 décembre 2016	2 300 \$
10 décembre 2017	2 400 \$
10 décembre 2018	2 500 \$
10 décembre 2019	2 600 \$
10 décembre 2019	14 412 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Hatley émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels du capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2005-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

**Résolution
2014-250**

Acceptation de l'offre du plus bas soumissionnaire

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte

Et résolu

Que la Municipalité de Hatley accepte l'offre qui lui est faite par la CIBC pour son emprunt de 26 512 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-01, au prix de 100%, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

2 300 \$	2,49 %	10 décembre 2015
2 300 \$	2,44 %	10 décembre 2016
2 400 \$	3,15 %	10 décembre 2017
2 500 \$	3,74 %	10 décembre 2018
17 012 \$	4,49 %	10 décembre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté à l'unanimité

14 DIVERS

14.1 Reconduction du rôle d'évaluation

**Résolution
2014-251**

Considérant que l'évaluateur peut une fois sur deux reconduire le rôle d'évaluation pour les trois prochaines années;

Considérant que l'année 2016 sera la première année du rôle triennal 2016-2017-2018;

Considérant que selon ses observations sur les transactions immobilières, l'évaluateur recommande la reconduction du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années plutôt que de procéder à son équilibrage;

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal

Et résolu

D'informer l'évaluateur que la municipalité désire une reconduction de son rôle d'évaluation pour les années 2016-2017-2018.

14.2 Don pour la fête des enfants

**Résolution
2014-252**

Considérant que Monsieur Jake Knoppers et Madame Jocelyne Knoppers ont donné un montant de 500\$ au profit des enfants de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy

Et résolu

D'accepter le montant de 500\$ de Monsieur Jake Knoppers et Madame Jocelyne Knoppers;

Que le montant soit distribué en don ou en cadeau aux enfants de Hatley qui participeront aux activités suivantes :

- Fête de Noël des enfants
- Plaisirs d'hiver.

Adopté à l'unanimité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 Période de questions sur les sujets traités lors de l'assemblée

Un citoyen demande des explications concernant l'affichage du poste de directeur général dans les journaux.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20h30.

Denis Ferland
Maire

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier